SURETE 11.2.3.9

Durée: 3h30 Hors test

Formation des agents assurant des mesures de sûreté autres que l'inspection-filtrage sur le fret et le courrier Variante Agent Habilité

Public - pédagogie :

Public : Personnes assurant des mesures de sûreté autres que l'inspection-filtrage sur le fret et le courrier

Prérequis : Bonne maitrise du Français (parlé et écrit)

Pédagogie/modalité d'évaluation : Alternance de théorie et d'échanges pédagogiques

Test de validation des acquis et remise d'une attestation (0h15)

Objectifs :

- Distinguer les différents actes d'intervention illicites
- Appréhender les évolutions du terrorisme aérien
- Définir réglementairement le fret et le courrier
- Décrire les spécificités opérationnelles du transport aérien du fret et du courrier
- Découvrir la multiplicité des intervenants dans la chaine d'approvisionnement
- Découvrir les principaux textes réglementaires liés au fret et au courrier
- Comprendre les grands principes d'une culture de sûreté dans le domaine de l'aviation
- Identifier une situation de radicalisation
- Découvrir le champ d'application des contrôles des personnes
- Différencier les types de contrôles de personnes à effectuer
- Connaître les fondamentaux de la procédure de notification
- Préciser le cadre réglementaire des articles prohibés dans le fret et le courrier
- Reconnaitre les articles prohibés dans le fret et les envois postaux
- Appliquer les gestes et réflexes liés à la détection d'articles prohibés
- Appliquer les procédures de rapport d'incident liées à la détection d'articles prohibés
- Détailler les modes de dissimulation des articles prohibés dans le fret et le courrier
- Expliciter les exigences de protection dans les locaux
- Décrire les exigences protection au cours du transport
- Expliquer les exigences de protection dans les aéroports
- Détailler les exigences en cas de fret endommagé

Programme de la formation :

- Connaissance des actes d'intervention illicites déjà perpétrés dans l'aviation civile, des attentats terroristes et des menaces actuelles
- Connaissance des prescriptions légales applicables
- Connaissance des éléments contribuant à la mise en place d'une culture de sûreté solide et résiliente sur le lieu de travail et dans le domaine de l'aviation
- Connaissance de la menace interne et la radicalisation
- Connaissance des objectifs et de l'organisation de la sûreté aérienne, notamment des obligations et des responsabilités des personnes qui effectuent des contrôles de sûreté dans la chaîne d'approvisionnement
- Connaissance des procédures de contrôle des personnes et des circonstances dans lesquelles les personnes doivent être signalées ou invitées à justifier de leur identité
- Connaissance des procédures de notification
- Aptitude à identifier les articles prohibés
- Aptitude à réagir de manière appropriée en cas de détection d'articles prohibés
- Connaissance des moyens de dissimulation d'articles prohibés
- Connaissance des exigences de protection pour le fret et le courrier
- Connaissance des exigences applicables au transport, le cas échéant